

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le

ID : 025-212501704-20260226-DCM232026-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS

Canton de Montbéliard

Arrondissement de Montbéliard

**COMMUNE DE COURCELLES-LES-MONTBELIARD
(25170)**

Nombre de membres
en exercice : 11
présents : 4
votants : 4
ayant donné procuration : 0
absent excusé : 7
absents : 0
exclus : 0

Date de la convocation
26 février 2026

Date d'affichage
05 mars 2026

Objet de la délibération
Subventions associations communales ~ CATM

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

DELIBERATION N° 23/2026

Séance du 04 mars 2026

L'an deux mille vingt-six
Et le quatre mars à 10h00,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le
lieu habituel de ses séances.

Étaient présents : Christian Q LUENOT, Robert PERSONENI,
Hakima KOCH et Alain LEMOINE

Étaient absents : Damien LOCATELLI, Sylvie ROULLAIS,
Sylvie BICHET, Jean-Louis CARRERE Josette PARRENIN,
Bernard MARTINA et Jean-Marc ETIENNEY

Était représenté:

Secrétaire de séance : Alain LEMOINE

Président de séance : Monsieur Christian QUENOT, Maire

Le Conseil Municipal s'étant réuni le 26 février 2026 et n'ayant pu se prononcer sur ce point à l'ordre du jour, le quorum n'ayant pas été atteint du fait du retrait de Messieurs CARRERE et MARTINA et de Madame PERRENIN, intéressés à l'affaire, le Conseil statue ce jour sur le point à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 4 voix pour, 0 contre et 0 abstention décide d'attribuer une subvention pour l'année 2025 à l'association locale :

- CATM 500€

Les crédits ont été prévus au B.P. 2026.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance
Alain LEMOINE

Le Maire,
Christian QUENOT

